



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



31, rue Henri-Rochefort
75017 Paris

Axway Software

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153
61, rue Henri Regnault – 92075 Paris La Défense Cedex

Nexia S&A
Membre de Nexia International
Société par Actions Simplifiée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes au capital de 640 000 €
RCS Paris B 331 057 406
31, rue Henri Rochefort - 75017 Paris

Axway Software

Société anonyme

RCS : Annecy 433 977 980

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société Axway Software,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Axway Software relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la

période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des fonds de commerce

(Notes 3.1.2 et 3.2.1 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, la valeur des fonds de commerce figurant au bilan s'élève à 40,2 millions d'euros.

Ces actifs ne sont pas systématiquement amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture, tel qu'indiqué dans la note 3.1.2 de l'annexe aux comptes annuels.

Une dépréciation est constatée si la valeur nette comptable du fonds de commerce est supérieure à sa valeur actuelle correspondant au montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Nous avons considéré que l'évaluation des fonds de commerce est un point clé de notre audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur actuelle par la direction.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ;
- apprécier le caractère raisonnable des principales estimations réalisées par la direction, notamment, les prévisions de flux de trésorerie, le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation retenu ;
- analyser la cohérence des prévisions avec les performances passées.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

(Note 3.1.2 de l'annexe des comptes annuels)

Risque identifié

L'activité de la société inclut plusieurs métiers dont la vente de licences, de support et maintenance, de prestations d'intégration et de formation et enfin de souscriptions.

Comme indiqué dans la note 3.1.2 « Chiffres d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels, la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires est fonction de la nature des prestations rendues, notamment :

- Le chiffre d'affaires licences est comptabilisé immédiatement lors de la livraison qui est considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés.
- Le chiffre d'affaires relatif au métier souscription de type « Software as a service » est comptabilisé progressivement, au rythme où Axway transfère le contrôle du service.
- Le chiffre d'affaires maintenance est reconnu prorata temporis.
- Le chiffre d'affaires des prestations de services, le plus fréquemment effectuées en mode régie, est reconnu lorsque le service est rendu. Elles peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait qui est alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement.
- Pour des contrats à éléments multiples (licence, maintenance, prestations associées ...), le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé en appliquant les méthodes décrites ci-dessus, après avoir attribué les différents montants de chiffre d'affaires à chaque activité. Le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la valeur réelle des autres prestations qui le composent : maintenance, prestations associées.

Dans ce contexte, les risques d'audit concernent notamment la correcte séparation des exercices et les modalités d'attribution du chiffre d'affaires des contrats à éléments multiples.

Etant donné les jugements et estimations de la Direction entrant dans le chiffre d'affaires et la diversité des activités d'Axway en tant qu'éditeur de logiciel, nous avons considéré que la comptabilisation du chiffre d'affaires constitue un point clé de notre audit.

Notre réponse

Notre approche d'audit s'appuie sur l'évaluation des procédures de contrôle interne mises en place par la société afin de contrôler l'évaluation, la réalité et la correcte séparation des exercices du chiffre d'affaires et sur des procédures d'audit de substance.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Evaluer les procédures de contrôle interne, identifier les principaux contrôles manuels ou automatisés, pertinents pour notre audit et tester leur conception et leur efficacité opérationnelle ;
- Réaliser des procédures d'audit analytique par nature de prestations rendues, en analysant notamment les variations de chiffre d'affaires ;
- Pour un échantillon de contrats sélectionnés selon une approche multicritères :

- Apprécier la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires de chacune des activités identifiées ;
- Vérifier l'application de la procédure d'attribution du prix des contrats à éléments multiples aux différents éléments de ces contrats ;
- Rapprocher les données comptables avec le suivi opérationnel des métiers et les données contractuelles ;
- Examiner la preuve de facturation du contrat ainsi que son règlement ;
- Examiner les preuves de livraisons et réalisation.
- Apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

Evaluation des titres de participation

(Notes 3.1.2 et 3.2.1 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les titres de participation figurant à l'actif au 31 décembre 2023 pour un montant net de 232,5 millions d'euros représentent le poste le plus important du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée à leur prix d'acquisition ou de souscription et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. Comme indiqué dans la note 3.1.2 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base de l'actif net des filiales et d'une analyse de perspectives d'évolution et de rentabilité des titres de participation basée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques ou à des éléments prévisionnels. En conséquence, une variation des hypothèses retenues peut modifier la valeur d'utilité des titres de participation. Nous avons donc considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de notre audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- vérifier les cours de conversion des devises utilisés, le cas échéant.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions d'exploitation des entités concernées et apprécier leur cohérence avec les données historiques ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- apprécier le caractère raisonnable des autres hypothèses retenues, le cas échéant, par la direction pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation, telles que le taux de croissance à l'infini ou le taux d'actualisation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Conseil d'administration.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Axway Software par l'assemblée générale du 18 décembre 2000 pour le cabinet Nexia S&A et pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Nexia S&A et le cabinet Mazars étaient dans la 23^{ème} année de leurs missions sans interruption, dont 13 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

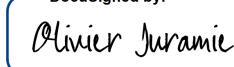
Fait à Courbevoie et à Paris, le 22 mars 2024
Les Commissaires aux comptes

Mazars

DocuSigned by:

Jérôme Neyret
Associé

Nexia S&A

DocuSigned by:

Olivier Juramie
E6E6B21778364AC...
Associé

Comptes annuels

Annexe aux comptes annuels 2023

1 Bilan

Actif (en milliers d'euros)	2023	2022	2021
Immobilisations incorporelles	49 512	43 599	46 643
Immobilisations corporelles	2 749	4 191	5 002
Immobilisations financières	268 955	286 677	285 587
Actif immobilisé	(note 6.3.2.1)	321 217	334 466
Clients et comptes rattachés	130 517	84 218	77 184
Autres créances et comptes de régularisation	25 392	15 910	20 700
VMP et Disponibilités	15 289	13 445	18 848
Actif circulant	(note 6.3.2.2)	171 199	113 572
TOTAL DE L'ACTIF	492 416	448 039	453 964
Passif (en milliers d'euros)	2023	2022	2021
Capital	43 267	43 267	43 267
Primes	113 380	113 380	113 380
Réserves	66 923	75 577	84 230
Report à nouveau	-18 866	-11 080	-3 399
Résultat	-12 464	-8 038	-7 843
Provisions réglementées	0	0	-
Capitaux propres	(note 6.3.2.3)	192 240	213 106
Provisions	(note 6.3.2.4)	23 918	20 765
TOTAL DU PASSIF	492 416	448 039	453 964

2 Compte de résultat

(En milliers d'euros)		2023	2022	2021
Chiffre d'affaires net	(note 6.3.3.1)	186 603	181 820	167 254
Autres produits d'exploitation		1 686	1 686	2 287
Produits d'exploitation		189 770	183 506	169 541
Achats consommés		83 301	84 159	76 515
Charges de personnel		65 659	63 529	61 764
Autres charges d'exploitation		34 163	34 676	33 812
Impôts et taxes		2 628	2 884	2 888
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations		6 324	7 404	6 872
Charges d'exploitation		192 075	192 652	181 850
Résultat d'exploitation		-2 305	-9 146	-12 309
Charges et produits financiers	(note 6.3.3.3)	-1 160	10 863	4 082
Résultat courant avant impôts		-3 465	1 717	-8 227
Charges et produits exceptionnels	(note 6.3.3.4)	-11 496	-14 341	-4 669
Participation et Intéressement des salariés	(note 6.3.3.5)	-1 292	-958	-755
Impôts sur les résultats	(note 6.3.3.6)	3 790	5 545	5 807
Résultat net		-12 464	-8 038	-7 843

3 Annexe aux comptes annuels 2023

3.1 Faits majeurs, principes comptables et méthodes d'évaluation

3.1.1 Faits majeurs

Acquisition Cycom Finances

Le 18 octobre 2023, Axway Software a fait l'acquisition de la société Cycom Finance pour la somme de 6,8 M€.

Début décembre, nous avons publié dans un journal d'annonces légales la transmission universelle de patrimoine (TUP) de la société Cycom Finances vers Axway Software. Cette TUP a pris effet au 1^{er} novembre 2023.

Déménagement Tour Trinity

Axway a décidé de faire évoluer son organisation de travail en proposant de mettre en place pour ses collaborateurs un nouveau système de « flex-office ».

À cet effet, nous avons décidé de quitter les locaux de la tour W au 31 mars 2024, et de répartir les collaborateurs qui jusqu'ici occupaient 7 étages sur un seul plateau dans nos nouveaux locaux de la tour Trinity. Le bail a été signé le 30 juin 2023.

En prévision du déménagement, une provision pour remise en état des locaux de la Tour W a été constatée pour un montant de 1,2 M€ ainsi qu'une dépréciation exceptionnelle sur les immobilisations corporelles de 1,3 M€.

Plan d'actions gratuites

Axway Software SA distribue chaque année des actions gratuites aux salariés qui sont soit liées à une condition de présence, soit liées à une condition de présence et de performance.

En mars 2023, le plans LTI Beyond est arrivé à échéance et les actions ont été délivrées, le montant du forfait social déclaré cette année sur ces actions est de 212 k€.

Comptes annuels

Annexe aux comptes annuels 2023

Pour les plans à échéance 2023 et au-delà, il a été décidé l'année dernière de continuer nos rachats d'actions en bourse via le CM-CIC ; ce mandat a pris fin en juillet 2023. Le coût global de cette opération au 31 décembre 2023 est de 28 M€. Axway Software SA ne pouvant supporter seul ce coût, une facturation sera faite aux filiales concernées du nombre d'actions gratuites qui seront attribuées à leurs employés, comme cela a été le cas en mai 2023, pour la somme globale de 9 M€.

Nous avons provisionné un montant global de 8,6 M€ pour le rachat des actions propres qui seront distribuées dans le cadre des plans d'actions gratuites. Des factures à établir de 6,8 M€ ont été enregistrée entre Axway Software et ses filiales au 31 décembre 2023.

3.1.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Celles-ci sont définies par le règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2020-05 du 24 juillet 2020 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Frais de recherche et de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Les dépenses de développement des projets peuvent être immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Aucune dépense de développement des progiciels n'est comptabilisée en immobilisations incorporelles, les conditions décrites ci-dessus n'étant pas toutes remplies.

Comme après la TUP de Systar, Axway Software a repris les frais de développement immobilisés par Cycom Finances et a continué à les amortir selon leur plan d'amortissement initial.

Logiciels acquis

Les logiciels acquis correspondent principalement à l'apport réalisé par Systar Group en 2001, à l'acquisition de la propriété intellectuelle des logiciels Cyclone et Tumbleweed auprès d'Axway Inc. en 2010 et 2011, du logiciel LiveDashboard auprès d'Access UK en 2012, la TUP de Systar en 2015 et la TUP de

Streamdata.io en 2019, et du transfert de technologie de la société DXchange Technologies Private Limited suite à la réorganisation interne de cette société.

Les logiciels apportés ont été enregistrés à la valeur nette comptable constatée dans les comptes de Systar Group au 31 décembre 2000. Ils ont fait l'objet d'un amortissement linéaire sur trois, cinq ou 10 ans et sont totalement amortis.

Les logiciels Cyclone et Tumbleweed ont été enregistrés à la valeur d'acquisition calculée par un expert américain en évaluation. Les logiciels Cyclone sont amortis comptablement sur six ans et fiscalement sur un an. Les logiciels Tumbleweed amortissables comptablement sur 12 ans, ont été totalement amortis. La technologie Mailgate issue de Tumbleweed a été cédée le 16 septembre 2022.

Le logiciel LiveDashboard amortissable comptablement sur huit ans, a été totalement amorti.

La propriété intellectuelle apportée par Systar était totalement amortie à fin 2014, celle de Streamdata.io est amortie comptablement sur 10 ans. Le support d'une des technologies apportées par Streamdata a pris fin au 31 mai 2022.

La technologie reprise de la société DXchange Technologies Private Limited est amortissable comptablement sur neuf ans.

Fonds de commerce

Les fonds de commerce proviennent de l'apport partiel d'actif de la branche d'activité EAI ainsi que de la TUP de Systar et de Streamdata.io et de Cycom Finances.

Les fonds de commerce ont une durée d'utilisation non limitée et ne sont par conséquent pas amortis. Ils donnent lieu, le cas échéant, à constitution d'une dépréciation. Les amortissements pratiqués antérieurement au 1^{er} janvier 2001 dans les comptes de Systar Group ont été maintenus à l'actif du bilan.

La Société effectue un Test de dépréciation de ses fonds de commerce à chaque clôture en lien avec le caractère non limité de leur durée d'utilisation. Elle déprécie la valeur d'un actif lorsque sa valeur actuelle (montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations.

Agencements	5 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

Titres de participation

À leur date d'entrée, les titres de participation sont inscrits en comptabilité à leur prix d'acquisition ou de souscription.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité.

Des dépréciations sont constatées si la valeur d'utilité des titres de participation, qui tient compte de l'actif net des filiales et d'une analyse des perspectives d'évolution et de rentabilité, est inférieure à la valeur d'inscription des titres en comptabilité. L'analyse des perspectives de rentabilité peut donner lieu à une estimation sur la base de flux de trésorerie actualisés. Ces flux sont alors déterminés sur la base des données disponibles et de prévisions établies sur un horizon de cinq ans. Une hypothèse de croissance à l'infini de 1,8 % est retenue à compter de la sixième année. Les flux de trésorerie issus de ces prévisions font ensuite

l'objet d'une actualisation au taux de 10,2 %.

Chiffre d'affaires

Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Progiciels comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des progiciels ;
- la Souscription de type « Software as a service », « Axway managed » et « Customer managed » ;
- la maintenance ;
- des services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation.

a. En règle générale, des contrats distincts de licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les clients

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

- le chiffre d'affaires Licence est comptabilisé immédiatement lors de la livraison car les accords de ventes de licence constituent, en substance, une vente de droits. La livraison doit être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus ;
- le chiffre d'affaires Maintenance est comptabilisé *prorata temporis* et, généralement, facturé d'avance ;
- le chiffre d'affaires des prestations de services, le plus fréquemment effectuées en mode régie, est enregistré au fur et à mesure de la réalisation de ces prestations. Elles peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait qui est alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe e. ci-dessous.

b. Prestations dans le cadre d'un contrat de Software as a Service

Le fournisseur transfère le contrôle du service progressivement au client et de ce fait reconnaît le chiffre d'affaires progressivement : « le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation au fur et à mesure où celle-ci a lieu ».

c. Parfois, des contrats composés de prestations distinctes (licence, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global

Dans ce cas, le prix de transaction du contrat est affecté à chaque prestation comme suit : le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la valeur réelle des autres prestations qui le composent : maintenance, prestations associées. Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé par la Direction, sur la base de ses meilleures estimations. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

d. Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel ou à la mise en place du service Software as a Service

En cas de vente de progiciel, cette situation peut se présenter lorsque les projets présentent un degré de complexité significatif et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi particulier par la Direction Qualité. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe e ci-dessous.

En cas de travaux préliminaires et jugés essentiels à la mise en place de la solution Software as a Service, le contrat est considéré en son ensemble, le chiffre d'affaires est reconnu progressivement sur la durée du contrat comme décrit paragraphe b ci-dessus.

e. Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique *Produits constatés d'avance* du poste *Autres dettes courantes*.

f. Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe.

Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées suivant les modalités exposées ci-dessus.

Elles font l'objet d'une estimation individuelle à la clôture de chaque exercice, et une dépréciation est constituée dès lors qu'apparaît un risque de non-recouvrement lié à une procédure collective. Les recouvrements incertains pour lesquels aucune procédure judiciaire n'a été ouverte sont traités par des avoirs à établir.

Opérations en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes *Écarts de conversion*.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Les comptes de trésorerie en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont convertis au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

Le résultat de change est enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant générée.

Indemnités de départ à la retraite

Comptes annuels

Annexe aux comptes annuels 2023

Depuis 2004, Axway Software provisionne ses engagements en matière d'indemnités de départ en retraite selon les dispositions de la Convention Collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite.

L'obligation d'Axway Software envers ses salariés est déterminée de manière actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées : l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au prorata des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Les hypothèses retenues tiennent compte d'un taux d'actualisation de 3,30 %, d'un taux d'augmentation des salaires de 2,50 % et d'un taux de turn-over moyen sur cinq ans variant, suivant les fourchettes d'âge, de 0 à 16,1 % et ne prenant en compte que les démissions. La table de mortalité hommes-femmes utilisées dans nos prévisions est la table INSEE 2018-2020. Parmi les autres hypothèses, nous avons retenu des départs à la retraite à l'âge de 67 ans à l'initiative des salariés et un taux de charges sociales de 47 %. Les changements d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont traités comme des gains et pertes actuariels. Axway Software utilise la méthode du corridor.

L'avenant n° 1 du 31/03/2022 à l'annexe 1 de l'avenant n° 46 à la convention collective nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils a modifié le mode de calcul des indemnités de départ à la retraite. Dorénavant, il convient de prendre en compte les rémunérations variables prévues dans le contrat de travail (primes, bonus, commissions, prime de vacances, 13^e mois).

La réforme des retraites entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023 nous a amenée à revoir le paramètre de la limite d'âge de départ à la retraite.

Nous utilisions un âge moyen de départ à la retraite de 65 ans au cours des exercices précédents. Nous avons décidé de porter ce paramètre à 67 ans pour refléter au mieux la mise en place de cette réforme avec son allongement de cotisation, la réforme Touraine et l'entrée de plus en plus tardive de nos collaborateurs dans la vie active.

3.2 Notes relatives au bilan

3.2.1 Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Frais augmentation de capital	Frais de Développement	Concessions, brevets, droits similaires	Fonds de commerce	Base Client Systar	Total
VALEUR BRUTE						
Au 1er janvier 2023	50	32 055	51 575	38 830	5 667	128 177
Acquisitions	—	—	3 443	—	—	3 443
TUP Cycom	—	15 739	—	1 429	—	17 168
Immobilisation en-cours	—	—	—	—	—	—
Diminutions	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2023	50	47 794	55 018	40 259	5 667	148 789
AMORTISSEMENTS						
Au 1er janvier 2023	50	32 055	48 660	35	3 777	84 578
Dotations	—	—	1 390	—	540	1 930
TUP Cycom	—	12 768	—	—	—	12 768
Reprises	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2023	50	44 824	50 050	35	4 317	99 276
VALEUR NETTE						
Au 1er janvier 2023	—	—	2 914	38 795	1 890	43 599
Au 31 décembre 2023	—	2 970	4 968	40 224	1 350	49 512

Les frais de développement des logiciels, évalués à 15 841 k€ au titre de l'exercice 2023, ont été intégralement comptabilisés en charge (cf. note 1.2).

Les immobilisations incorporelles ont évolué en 2023 suite à la TUP de Cycom Finance dans les comptes d'Axway Software. Il a été notamment constaté un fonds de commerce de 1,4 M€ ainsi que des frais de recherche pour un montant net de 2,9 M€. Les acquisitions sont également constituées du rachat des IP de la société DXchange Technologies Private Limited pour 3,3 M€.

Les frais de recherche et de développement qui étaient immobilisés par Systar ont été repris par Axway Software. Leur amortissement sera poursuivi jusqu'à leur extinction tout comme ceux concernant Cycom Finance.

Les concessions, brevets et droits similaires sont constitués principalement de logiciels apportés par Sopra Group en 2001, acquis auprès d'Axway Inc. en 2010 et 2011, d'Access UK en 2012 et par les TUP de Systar en 2015 et de Streamdata.IO en 2019.

Le test de dépréciation des fonds de commerce fait ressortir une valeur d'utilité, calculée selon la méthode des flux de trésorerie, supérieure à leur valeur nette comptable. Le taux d'actualisation retenu est de 10,2 % et celui de croissance à l'infini de 1,8 %.

Comptes annuels

Annexe aux comptes annuels 2023

Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Installations techniques	Agencements et Installations	Mobilier et matériel de bureau	Total
VALEUR BRUTE				
Au 1er janvier 2023	11 820	3 454	1 205	16 480
Acquisitions	1 311	—	1	1 312
Activation Immobilisations en-cours N-1	—	—	—	—
Immobilisations en-cours	—	134	—	134
Mise au rebut	-5	-28	-68	-101
Cessions	—	—	—	—
Au 31 décembre 2023	13 125	3 561	1 139	17 825
AMORTISSEMENTS				
Au 1er janvier 2023	9 527	2 013	749	12 289
Dotations	1 139	1 317	428	2 884
Reprises	-4	-26	-68	—
Au 31 décembre 2023	10 663	3 303	1 109	15 076
VALEUR NETTE				
Au 1er janvier 2023	2 293	1 442	456	4 191
Au 31 décembre 2023	2 462	258	29	2 749

Les acquisitions en installations techniques correspondent uniquement à du matériel informatique.

Les commandes de mobiliers et agencements concernant les locaux de la Tour Trinity, pour lesquelles nous avons reçu des factures et qui ont fait l'objet d'un règlement au 31 décembre 2023, ont été comptabilisées en immobilisations en-cours. Aucun amortissement n'a été calculé sur ces immobilisations puisqu'elles ne seront mises en service qu'en avril 2024.

Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Participations	Créances liées à des participations	Prêts et autres immobilisations financières	Total
VALEUR BRUTE				
Au 1er janvier 2023	256 916	50 221	2 177	309 314
Acquisitions / augmentations	12 221	99	816	13 136
Cessions / diminutions	-15 524	-14 799	-476	-30 799
Au 31 décembre 2023	253 614	35 521	2 517	291 652
DEPRECiations				
Au 1er janvier 2023	20 968	1 655	14	22 638
Dotations	98	—	—	98
Reprises	—	-25	-14	-39
Au 31 décembre 2023	21 066	1 630	—	22 697
VALEUR NETTE				
Au 1er janvier 2023	235 948	48 566	2 163	286 677
Au 31 décembre 2023	232 548	33 891	2 517	268 955

Les titres de participation sont détaillés dans le tableau des filiales et participations présenté en note 4.7.

a. Montants bruts

En 2023, les mouvements sur les participations sont liés à une sortie partielle des titres de participation de l'entité DXchange Technologies Private Limited pour (-) 8,8 M€ et à la création d'une nouvelle entité Axway Software India Private Limited reprenant une partie les titres de la société DXchange pour + 5,5 M€.

À noter, une augmentation des titres de participation de 6,8 M€ à la suite de l'acquisition de la société Cycom Finance le 18 octobre 2023, et une diminution du même montant suite à la TUP qui a été effective le 1^{er} novembre 2023.

La diminution des créances liées à des participations s'explique majoritairement par la variation des créances de nos filiales Axway Inc. pour (-) 12,9 M€, Axway Irlande (-) 0,8 M€, et Axway UK (-) 0,7 M€.

L'augmentation des « Prêts et autres immobilisations financières » est due à la variation du poste Autres créances immobilisées de + 465 k€ et ce malgré la diminution du solde du

contrat de liquidité avec Kepler consacré à l'animation en Bourse du titre Axway Software SA de (-) 226 k€. Les dépôts versés ont augmenté de + 350 k€ en partie du fait de la caution versée pour la Tour Trinity de 338 k€, et ont diminué de 250 k€ suite au remboursement de la retenue de garantie sur emprunt fait en 2016 pour l'emprunt BPI de 5 M€ qui est arrivé à échéance en 2023.

b. Dépréciations

Les titres DXchange Technologies Private Limited ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire de 98 k€.

Le compte courant d'Axway Do Brasil ayant diminué à fin 2023, une reprise de provision pour dépréciation sur créances rattachées a été constatée pour 25 k€. La reprise de provision pour dépréciation des prêts et autres immobilisations financières d'un montant de 14 k€ concerne le contrat de liquidité avec Kepler

Comptes annuels

Annexe aux comptes annuels 2023

3.2.2 Actif circulant

Créances clients

(en milliers d'euros)	2023	2022	2021
Clients hors Groupe et comptes rattachés	27 386	29 380	25 490
Factures à établir	91 507	48 818	46 620
Clients Groupe	18 766	13 315	10 528
Clients douteux	72	72	72
Dépréciation des créances douteuses	-7 213	-7 367	-5 526
TOTAL	130 517	84 218	77 184

Les clients et comptes rattachés sont présentés à l'actif du bilan pour leur valeur nette. Les dépréciations concernent le poste *Clients douteux* ainsi que les créances de nos filiales Axway Do Brasil. Les factures à établir ont augmenté de 42,7 M€. Cette augmentation provient des factures à établir intra-groupe (+ 41,8 M€), et des factures à établir hors Groupe (+ 0,9 M€).

Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	2023	2022	2021
Impôts sur les bénéfices	4 390	5 545	6 295
Retenue à la source	0	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	524	706	1 040
Débiteurs divers	2 281	959	778
Charges constatées d'avance	6 241	5 802	5 492
Ecart de conversion Actif	4 958	2 899	7 096
TOTAL	25 392	15 910	20 700

Les débiteurs divers varient de + 1,3 M€, dont + 652 k€ pour les fournisseurs acomptes et avances versés, + 263 k€ pour les avoirs à recevoir intra-groupe.

Crédit impôt recherche – créances cédées

(en milliers d'euros)	Nominal cédé	Montant encaissé	Commission	Année cession	Date prév Remb	Créance éteinte	Solde au 31/12/2023
Crédit impôt recherche 2020	7 960	7 834	126	2021	15/5/2024	non	7 960
Crédit impôt recherche 2021	6 295	5 643	653	2022	15/5/2025	non	6 295
Crédit impôt recherche 2022	4 945	4 225	720	2023	15/5/2026	non	5 545
TOTAL		19 200	17 701	1 499			19 800

Dépréciations de l'actif circulant

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations sur comptes clients	7 367	0	154	7 213
TOTAL	7 367	0	154	7 213

La reprise de l'exercice concerne les créances de notre filiale Axway China (154 k€). Du fait de la liquidation en cours de cette société, un abandon de créances a été réalisé en 2023 sur toutes les factures non payées.

Comptes annuels

Annexe aux comptes annuels 2023

3.2.3 Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social d'Axway Software s'élève à 43 267 194 €. Il est composé de 21 633 597 actions d'une valeur nominale de 2 €.

Le nombre d'actions d'autocontrôle détenues par la société s'élève à 41 497 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Réserves facultatives	Résultat	Provisions réglementées	Report à nouveau	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Situation au 1er janvier 2023	43 267	113 380	4 245	71 332	-8 038	—	-11 080	213 106
Affectation du résultat 2022	—	—	—	—	8 038	—	-8 038	—
Augmentation de capital	—	—	—	—	—	—	—	—
Paiement dividendes	—	—	—	-8 653	—	—	251	-8 402
Amort. propriété intellectuelle	—	—	—	—	—	—	—	—
Plan actions gratuites	—	—	—	—	—	—	—	—
Levée d'options	—	—	—	—	—	—	—	—
Résultat de l'exercice	—	—	—	—	-12 464	—	—	-12 464
Situation au 31 décembre 2023	43 267	113 380	4 245	62 678	-12 464	—	-18 866	192 240

Au cours de l'année 2023, aucune levée d'option n'a été exercée.

Plans d'options de Souscription d'actions

La période d'exercice des options, sur les plans d'attribution 2011 et 2013, a pris fin le 18 novembre 2021. Au 31 décembre 2021, plus aucune option n'était en circulation sur ces plans.

3.2.4 Provisions pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Montant à la fin de l'exercice
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Provisions pour litiges	905	214	—	125	994
Provisions pour pertes de change	2 922	4 958	—	2 922	4 958
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	7 989	658	511	—	8 136
Provisions pour restructuration	313	—	313	—	—
Provisions pour impôts	—	—	—	—	—
Provision pour charges actions acquises	8 635	8 648	8 635	—	8 648
Provision pour remise en état des locaux	—	1 183	—	—	1 183
TOTAL	20 765	15 660	9 460	3 047	23 918

Ces provisions couvrent principalement les risques financiers concernant les indemnités de départ en retraite, les pertes de change, les litiges Ressources Humaines ainsi que le litige lié au contrôle fiscal.

Axway Software provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

L'engagement total au titre des indemnités de départ en retraite s'élève à 8 136 k€. Le montant cumulé des écarts actuariels non comptabilisés au bilan à fin 2023 est de 173 k€ (voir note 1.2).

Dans le cadre des plans d'actions gratuites destinées à être délivrées aux salariés d'Axway, nous avons passé mandat auprès du CM-CIC pour le rachat d'actions en Bourse jusqu'en juillet 2023. Nous avons acquis, depuis 2021, 1 295 548 actions pour un montant global de 28 M€. En mars 2023, nous avons délivré pour 3,3 M€ d'actions.

Une dotation de 8,6 M€ pour le rachat des actions propres qui seront distribuées dans le cadre des plans d'actions gratuites a été constatée fin 2023. La provision de 8,6 M€ constatée fin 2022 a été reprise dans sa globalité.

En prévision du déménagement des locaux de la Tour W, une provision exceptionnelle pour remise en état des locaux a été constatée pour 1,2 M€.

Comptes annuels

Annexe aux comptes annuels 2023

3.2.5 Dettes

Emprunts et dettes financières

	Montant au début de l'exercice	Souscription	Remboursement	Montant à la fin de l'exercice
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Crédit syndiqué	81 876	22 000	17 876	86 000
Autres emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	750	908	804	854
Fonds de participation des salariés	—	—	—	—
Dettes rattachées à des participations	48 060	8 828	4 562	52 326
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	471	581	471	581
TOTAL	131 156	32 318	23 713	139 761

Axway Software dispose d'un crédit *revolving facility* multidevises de 125 M€ contracté auprès de six banques en juillet 2014 et renouvelé jusqu'en avril 2022. Cette ligne de crédit est destinée au financement d'acquisitions ainsi qu'au financement des besoins généraux du Groupe. Elle n'est pas amortissable et la maturité, initialement prévue en juillet 2021, a été prorogée à avril 2027.

Le taux d'intérêt applicable est l'Euribor afférent à la période de tirage concernée auquel s'ajoute une marge ajustée semestriellement en fonction de l'évolution du ratio : endettement financier net sur l'excédent brut d'exploitation.

Cette ligne est soumise à une commission d'utilisation et de non-utilisation. Au 31 décembre 2023, deux ratios prévus par la convention de crédit sont bien respectés.

Le tirage de 18 M\$ (soit 17,1 M€) réalisé en 2022 a été remboursé en totalité en janvier 2023, et remplacé par un nouveau tirage de 18 M€. En septembre 2023, nous avons effectué un tirage complémentaire de 4 M€ sur le RCF afin de financer l'acquisition de la société Cycom Finances.

À la suite de cette acquisition, nous avons repris dans nos comptes deux prêts garantis par l'État (PGE) pour 0,6 M€, dont les remboursements interviennent tous les mois, et sont à échéance en 2026.

À noter que nous avons remboursé sur l'année la somme de 0,8 M€ pour notre emprunt BPI de 2015 arrivé à échéance en 2023.

Les dettes rattachées à des participations concernent uniquement les comptes courants avec les sociétés du Groupe.

Dettes fournisseurs

	2023	2022	2021
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Fournisseurs hors Groupe et comptes rattachés	1 917	2 296	1 625
Factures non parvenues	34 900	21 299	22 682
Fournisseurs Groupe	3 816	4 152	6 651
TOTAL	40 634	27 747	30 958

Les factures non parvenues augmentent de + 13,6 M€, la part hors Groupe diminue de (-) 1,2 M€ tandis que celles concernant les intra-groupe augmentent de + 14,8 M€ suite au changement de politique de prix de transfert.

Dettes fiscales et sociales

	2023	2022	2021
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Personnel et comptes rattachés	9 714	9 062	5 540
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 487	7 050	5 431
Prélèvements à la source	413	365	352
Impôt sur les bénéfices	—	—	—
Taxe sur la valeur ajoutée	6 146	5 223	4 952
Autres impôts, taxes et assimilés	126	116	98
TOTAL	23 887	21 815	16 373

Comptes annuels

Annexe aux comptes annuels 2023

Autres dettes et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	2023	2022	2021
Acomptes clients reçus	446	213	545
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	523	300	295
Groupe et associés	37 240	—	—
Autres dettes	479	1 310	685
Produits constatés d'avance	31 682	30 233	28 421
Ecart de conversion Passif	1 605	1 393	685
TOTAL	71 975	33 449	30 631

Nous constatons une variation de nos clients créateurs intra-groupe de + 37,2 M€, essentiellement due à des avoirs établis suite au changement de politique de prix de transfert.

Les produits constatés d'avance comprennent la part de facturation intermédiaire émise d'avance sur des contrats réalisés au forfait et sur des contrats de maintenance ou de souscription.

3.3 Notes relatives au compte de résultat

3.3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par activité se ventile de la manière suivante :

(En pourcentage)	2023	2022	2021
Licence	0,6 %	2,0 %	5,2 %
Support et maintenance	11,4 %	34,6 %	41,2 %
Prestations d'intégration et de formation	61,5 %	26,5 %	24,6 %
Souscriptions	26,4 %	36,9 %	29,0 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Sur les 186,6 M€ de chiffre d'affaires 2023, 112,2 M€ sont réalisés à l'international.

3.3.2 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction

Les jetons de présence d'un montant global de 330 k€ ont été versés aux administrateurs en février 2023.

Les rémunérations versées en 2023 aux organes de direction s'élèvent à 157,5 k€.

3.3.3 Résultat financier

(En milliers d'euros)	2023	2022	2021
Dividendes reçus des participations	5 798	8 839	—
Intérêts sur emprunts bancaires et charges assimilées	-3 722	-1 361	-516
Intérêts sur participation des salariés	—	-11	-44
Actualisation de la retraite des salariés (provision)	-259	-76	-33
Pertes sur créances liées à des participations	-462	—	—
Intérêts reçus et versés sur comptes courants groupe	48	334	280
Gains et pertes de change (y.c. provision)	-1 694	4 891	4 601
Dotations et reprises de provisions financières hors impact change	-98	-1 075	-56
Autres produits et charges financiers	-771	-677	-151
RESULTAT FINANCIER	-1 160	10 863	4 082

Le détail des dividendes reçus est listé dans le tableau des filiales et participations (cf. Note 3.4.7).

3.3.4 Résultat exceptionnel

En 2023, la perte exceptionnelle de 11 496 k€ concerne essentiellement :

- les abandons de créances à caractère commercial s'élevant à 11,1 M€ ;
- les coûts de restructuration enregistrés pour 695 k€ ;
- le montant des actions gratuites délivrées en mars 2023 s'élevant à 3,3 M€ ;
- le montant des coûts d'acquisition supportés cette année de 376 k€ ;
- la provision pour remise en état des locaux de la Tour W de 1,2 M€ ;
- les charges liées à la mise en place du logiciel Workday pour 651 k€ ;
- la provision pour factures à établir concernant les actions gratuites attribuées aux filiales de 2,3 M€ ;
- le montant du transfert de charge concernant les actions gratuites attribuées aux salariés français de 2,7 M€ ;
- la reprise de provision pour restructuration d'un montant de 313 k€.

3.3.5 Intéressement des salariés

Un accord d'intéressement a été conclu en juin 2018 en application des articles L. 3311-1 et suivants du Code du travail pour une période de trois ans. Cet accord a été renouvelé le 30 juin 2021 et prendra fin en 2023.

Un intéressement de 1 292 k€ a été comptabilisé au cours de l'exercice 2023.

3.3.6 Impôts sur les bénéfices

Régime fiscal

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Axway Software opte pour le régime de la fiscalité des groupes prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. En application de la convention d'intégration signée entre Axway Software et ses filiales intégrées, les déficits réalisés par celles-ci pendant la période d'intégration sont définitivement acquis à Axway Software.

Le périmètre d'intégration fiscale se compose de la société mère et de deux filiales détenues à 100 % – Axway Distribution France et Axway SAS.

Crédit impôt recherche

Axway Software a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2023 pour un montant de 3 789 k€.

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)

	2023	2022	2021
Impôts sur le Résultat courant	—	—	—
Impôts sur le Résultat exceptionnel	—	—	—
Contrôle fiscal	—	—	488
Contribution additionnelle	—	—	—
Crédit d'impôt recherche	-3 789	-5 545	-6 295
Autres Crédits d'impôts	-1	—	—
TOTAL IMPÔT SUR LES RESULTATS	-3 790	-5 807	-7 928

Comptes annuels

Annexe aux comptes annuels 2023

Situation fiscale différée et latente

(en milliers d'euros)	Base					
	Début Exercice		Variations		Fin Exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I. DECALAGES CERTAINS OU EVENTUELS						
Provisions réglementées	—	—	—	—	—	—
Subventions d'investissement	—	—	—	—	—	—
 Charges non déductibles temporairement						
- A déduire l'année suivante						
- Participation des salariés	—	—	—	—	—	—
- C3S	78	—	10	—	88	—
- Effort de construction	178	—	12	—	190	—
- A déduire ultérieurement						
- provision pour retraite	7 989	—	147	—	8 136	—
- autres	—	—	—	—	—	—
 Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme	—	—	—	—	—	—
- plus-values de fusions	—	—	—	—	—	—
- plus-values à long terme différées	—	—	—	—	—	—
 Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés						
- charges à répartir	—	—	—	—	—	—
- écarts de conversion passif	1 393	—	212	—	1 605	—
Total	9 639	—	381	—	10 020	—
 II. ELEMENTS A IMPUTER						
Déficits reportables fiscalement	83 820	—	19 588	—	103 408	—
Moins-values à long terme	—	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—	—
 III. ELEMENTS DE TAXATION EVENTUELLE						
Plus-values sur éléments d'actif non-amortissables apportés lors d'une fusion	—	762	—	—	—	762
Réserve spéciale des plus-values à long terme	—	—	—	—	—	—
Réserve spéciale des profits de construction	—	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—	—

3.4 Autres informations

3.4.1 Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	35 521	—	35 521
Autres immobilisations financières	2 517	2 111	405
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	72	—	72
Autres créances clients	137 659	137 659	—
Personnel et comptes rattachés	57	57	—
Organismes sociaux	59	59	—
Taxe sur la valeur ajoutée	524	524	—
Crédit Impôt	4 390	—	4 390
Autres impôts, taxes et assimilés	12	12	—
Groupe et associés	6 998	6 998	—
Débiteurs divers	2 153	2 153	—
Comptes de régularisation	11 198	9 554	1 644
TOTAL	201 160	159 128	42 032

Les autres immobilisations financières correspondent principalement au contrat de liquidité et actions propres.

Dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits			
• A 2 ans maximum à l'origine	581	581	—
• A plus de 2 ans maximum à l'origine	86 854	86 854	—
Emprunts et dettes financières divers	—	—	—
Groupe et associés	52 326	—	52 326
Fournisseurs et comptes rattachés	40 634	40 634	—
Personnel et comptes rattachés	9 714	9 714	—
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 487	7 487	—
Etat et autres collectivités publiques			
• Prélèvements à la source	413	413	—
• Taxe sur la valeur ajoutée	6 146	6 146	—
• Autres impôts, taxes et assimilés	126	126	—
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	523	523	—
Groupe et associés	37 240	37 240	—
Acomptes clients reçus	446	446	—
Autres dettes	479	479	—
Comptes de régularisation	33 287	33 287	—
TOTAL	276 257	223 931	52 326

Comptes annuels

Annexe aux comptes annuels 2023

3.4.2 Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)

Produits à recevoir

Fournisseurs - Avoirs à recevoir	929
Clients - Factures à établir	91 507
Créances fiscales et sociales	603
TOTAL	93 039

Charges à payer

Intérêts courus	581
Dettes fournisseurs - Factures non parvenues	34 900
Clients - Avoirs à établir	478
Dettes fiscales et sociales	15 462
Autres dettes	170
TOTAL	51 591

Les factures à établir se décomposent ainsi 87,8 M€ pour la partie intra-groupe et 3,7 M€ pour la partie hors Groupe.

Les créances fiscales et sociales correspondent à de la TVA sur factures non parvenues pour 451 k€, à de la TVA sur avoirs à établir de 40 k€ et à 60 k€ concernant les organismes sociaux.

Les dettes fiscales correspondent principalement à la TVA à payer pour 1,1 M€, à la TVA sur factures à établir pour 621 k€, et aux charges à payer à l'État, dont 33 k€ pour la CVAE et 88 k€ pour la C3S. Les dettes sociales correspondent essentiellement aux provisions pour congés payés (3,1 M€) et primes à payer (8,7 M€), charges sociales comprises.

La part des factures non parvenues intra-groupe s'élève à 32,1 M€, et la part hors groupe à 2,8 M€.

3.4.3 Effectifs

L'effectif moyen 2023 s'élève à 426 personnes et l'effectif au 31 décembre 2023 à 432 personnes.

3.4.4 Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élèvent à 390,1 k€ dont 314,6 k€ liés à la certification des comptes et 75,5 k€ aux services au titre des services autres que la certification des comptes. Ces derniers concernent essentiellement le rapport sur les conventions réglementées, la revue du Rapport de gestion, la lettre de fin de travaux et l'attestation portant sur des ratios financiers.

3.4.5 Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)

Effets escomptés non échus	Néant
Cautions bancaires en lieu et place des dépôts de garantie des locaux loués	626
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projet	108
Cautions bancaires pour garantie de paiement de dettes fiscales	2 601
Cautions bancaires pour garantie de paiement de factures fournisseurs	Néant
Engagement de retraite non provisionnés (pertes/gains actuariels)	-173
Cautions données aux filiales pour garantie d'appel d'offres	Néant
Cautions données aux filiales pour garantie des baux	Néant
Indemnités de cessation de fonctions du Directeur Général	684
Nantissements, hypothèques et suretés réelles	680
Instruments de couverture de taux	Néant
Instruments de couverture de change	Néant

Cautions bancaires

En mai 2013, une caution de 103 k€ a été mise en place pour nos locaux de Puteaux 3. Une première caution de 41 k€ dont la mainlevée a été effective au 30 novembre 2022 ; et une seconde de 62 k€ dont la mainlevée sera effective au 10 décembre 2024.

En août 2023, une caution de 564 k€ a été mise en place pour nos futurs locaux de la Tour Trinity pour une durée de 10 ans. Un nantissement de compte rémunéré couvre cette caution à hauteur de 680 k€.

Les cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets s'élèvent à 108 k€ au 31 décembre 2023.

Comptes annuels

Annexe aux comptes annuels 2023

Une caution pour garantie de paiement de dettes fiscales a été mise en place en août 2014 pour un montant de 177 k€. Nous allons demander la mainlevée de cette caution sur 2024.

Dans le cadre du litige fiscal de notre filiale Axway Do Brasil, qui ne paie pas ses taxes dans le bon État, Axway Software a contracté une garantie fiscale à hauteur de 13 MBRL soit 2,4 M€ pour supporter le risque fiscal de sa filiale. Le litige porte sur la période juin 2017 à décembre 2020.

Engagement de retraite

La part non provisionnée des gains actuariels sur l'engagement de retraite s'élève à fin 2023 à 173 k€.

Indemnité

Une indemnité en cas de cessation de fonction du Directeur Général a été fixée à 756 k\$ (soit 684 k€ au taux du dollar au 31 décembre 2023).

3.4.6 Faits exceptionnels et litiges

Le 21 février 2024, Axway a annoncé être entré en discussions exclusives concernant la possible **acquisition d'une part significative des activités de Sopra Banking Software** (« SBS »), jusqu'alors intégrées au Groupe Sopra Steria.

Cette annonce a fait l'objet d'un communiqué de presse intitulé « *Axway annonce entrer en discussions exclusives en vue d'acquérir une part significative des activités de Sopra Banking Software* » publié le 21 février 2024.

Le périmètre des activités SBS concerné par l'opération a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 340 M€ en 2023, soit environ 80 % du chiffre d'affaires total de la filiale. **L'entité combinée atteindrait un chiffre d'affaires de l'ordre de 650 M€.**

Axway acquerrait les activités de SBS concernées par l'opération pour une valeur d'entreprise de 330 M€ ; correspondant au montant du chiffre d'affaires consolidé. Cette valorisation est soumise à due diligence confirmatoire et fera l'objet d'une revue par un expert indépendant (Cabinet Finexsi⁰). Axway entend financer l'opération par :

- une **augmentation de capital d'environ 130 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription⁰**,
- des **nouvelles facilités de crédit pour 200 M€**.

Concernant ces dernières, la société a reçu une lettre de confort de la Société Générale et de Groupe Crédit Agricole, deux de ses banques partenaires.

L'objectif est de **finaliser les opérations avant la fin du 2^{ème} trimestre 2024 ou, au plus tard, au cours du 3^{ème} trimestre 2024**.

3.4.7 Tableau des filiales et participations

Société Montants en euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
Axway Software (France)									
Axway UK Ltd (Royaume-Uni)	115 068	44 893	100 %	148 270	148 270	649 272	13 952 738	590 847	—
Axway GmbH (Allemagne)	425 000	22 613 913	100 %	23 038 194	23 038 194	—	25 816 265	2 091 647	3 725 000
Axway Srl (Italie)	98 040	12 887	100 %	98 127	98 127	—	5 246 863	367 338	100 000
Axway software Iberia (Espagne)	1 000 000	275	100 %	1 000 000	1 000 000	—	5 032 631	336 357	—
Axway Nordic (Suède)	9 012	836 410	100 %	20 706 081	848 062	—	3 659 867	205 194	—
Axway Inc. (États-Unis)	3	124 408 865	100 %	154 946 354	154 946 354	26 054 054	171 682 319	13 864 321	—
Axway BV (Pays-Bas)	18 200	10 270	100 %	200 000	200 000	—	4 545 555	336 638	—
Axway Belgium (Belgique)	1 000 000	104 292	100 %	999 000	999 000	—	11 050 899	213 726	—
Axway Romania Srl (Roumanie)	10 549	4 840 534	100 %	1 972 250	1 972 250	—	23 664 634	1 495 654	—
Axway SAS (France)	45 000	-23 611	100 %	45 000	—	892	—	-1 707	—
Axway Pte Ltd (Singapour)	137 071	523 707	100 %	1	1	22 872	8 716 367	496 768	251 607
Axway Ltd (Hongkong)	11 586	8 393	100 %	1	1	—	1 838 158	142 795	628 877
Axway Pty (Australie)	61 489	48 763	100 %	1	1	—	7 220 275	339 848	120 584
Axway Software China (Chine)	1 446 795	-1 441 952	100 %	1	1	—	562 085	10 542	—
Axway Bulgaria EOOD (Bulgarie)	2 556	1 020 374	100 %	979 846	979 846	—	13 828 017	821 027	971 455
Axway Distribution France (France)	51 000	-17 985	100 %	52 800	—	6 500	—	-1 478	—
Axway Ltd (Irlande)	180 891	51 501	100 %	42 841 900	42 841 900	6 875 803	16 793 474	-45 505	—
Axway Software Do Brasil (Brésil)	10 358	-9 272 744	100 %	12 543	—	1 623 778	6 923 359	-1 092 060	—
Axway Switzerland (Suisse)	21 598	46 464	100 %	18 210	18 210	287 913	1 001 138	38 706	—
Axway Software India Private Limited (Inde)	1 088	17 985	100 %	1 097 880	—	—	—	-5 515	—
DXvmt (Inde)	11	-440 471	99 %	5 457 599	5 457 599	—	2 395 546	632 238	—
Advalvas	666 700	-222 845	100 %	—	—	—	919 550	-77 230	—